

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II
SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LA GESTION DES DECHETS IDENTIFIES PAR
L'ETUDE HAZARDOUS MATERIALS, LOT B
PP9-COM-ESP-04

BULLETIN #1
(QUESTIONS ET REPONSES SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES)

Date de publication : 20 juillet 2020			
Date de remise des offres : 10 septembre 2020			
N°	Référence au DAO	QUESTIONS DE CLARIFICATIONS	REPONSES DE MCA BENIN II
1	DAO	<ul style="list-style-type: none"> - Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas noté de différences majeures avec la précédente version de cet appel d'offre pour le lot B : pourriez-vous nous indiquer les principaux changements entre cette version et la précédente ? 	Il revient à chaque soumissionnaire de lire attentivement le contenu du présent DAO pour faire une comparaison avec la précédente. Il s'agit d'un nouveau DAO.
2	Volume II, Section V, Spécifications des Services	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous nous indiquer la date estimative de mise à disposition de la plateforme de stockage et maintenance de Parakou / ou date de fin de l'aménagement du site ? Ceci afin de positionner dans le temps notre planning d'intervention. 	La date prévisionnelle de fin d'aménagement de la plateforme est pour février 2021.
3	Volume II, Section V, Spécifications des Services	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous nous indiquer la date estimée de livraison des premiers transformateurs ? Ceci afin de positionner dans le temps notre planning d'intervention. 	Selon la version à date du calendrier prévisionnel des entrepreneurs, la dépose des transformateurs est prévue se tenir entre avril et juillet 2021.

4	Volume II, Section V, Spécifications des Services	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de la plateforme de Parakou : <ul style="list-style-type: none"> o Est-ce que le prestataire du lot B devra fournir les 5 bennes ouvertes présentes sur le plan page 107 du SOW : Doit-on les prendre en compte dans notre offre ? o Pourriez-vous nous indiquer la surface globale des ateliers PCB et non-PCB ? Sauf erreur, le cahier des charges page 119 ne mentionnent que les surfaces des zones avec rétention de chaque atelier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le prestataire doit fournir les équipements et le matériel tel que décrit dans la spécification des services. Le plan n'est fourni qu'à titre indicatif. - Les dimensions minimales incluent la partie « plancher de rétention » et la partie « aire de stockage » de chaque atelier. Atelier PCB = 25 m2 + 25 m2 = 50 m2. Atelier non-PCB = 25 m2 + 50 m2 = 75 m2
5	Volume II, Section V, Spécifications des Services	<ul style="list-style-type: none"> - Doit-on prévoir un groupe électrogène sur le site de Parakou ou est-ce fourni par l'aménageur ? Si oui quelle capacité (en KVA) est souhaitée ? 	<p>La plateforme sera fournie avec alimentation électrique sur réseau (voir section 1.4.2.7 de l'Annexe B). Les besoins en puissance y sont estimés si le prestataire souhaite avoir son propre groupe électrogène en back-up.</p>
6	Volume II, Section V, Spécifications des Services	<ul style="list-style-type: none"> - Récupération gaz SF6 : Pourriez-vous nous donner plus d'informations concernant les types d'équipements et leurs tailles (volume de gaz, dimensions, photos..) sur lesquels nous devons récupérer le gaz SF6 ? Ceci afin de dimensionner la taille et le type du matériel (bonbonne, outillage, etc.) nécessaire pour réaliser les opérations. 	<p>La récupération et la gestion des gaz SF6 est un service en option. A date, le Maître de l'Ouvrage n'a pas connaissance de gaz SF6 dans les déchets prévus dans les PGESC des entrepreneurs/constructeurs, et n'a donc pas d'information sur les quantités possibles. Il faut préciser que ce service de récupération de gaz SF6 a été inclus au DAO au cas où ce besoin surviendrait en cours de construction. Comme pour les autres matières dangereuses pouvant être confiées au prestataire à travers les services en option, il faut donc prévoir une certaine flexibilité sur ce point et il serait souhaitable que vous présentiez les hypothèses considérées dans votre proposition.</p>
7	Volume I, Bordereau des Prix	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous nous confirmer si l'item 8.4 du bordereau de prix doit inclure l'export et l'élimination du gaz SF6 en filière agréée ? Ou doit-on uniquement 	<p>Tel qu'expliqué à la section X.2 (Clauses générales « Gestion des matières dangereuses »), il y a deux possibilités :</p>

		conditionner le gaz et le stocker au Bénin à l'endroit désigné par l'ingénieur ?	<p>1) les gaz SF6 récupérés peuvent être réutilisés directement par le propriétaire. Dans ce cas, le prestataire est responsable de les mettre en stockage à l'endroit désigné par l'Ingénieur (ou le Maître de l'Ouvrage Délégué) après les avoir récupérés, et le prix correspondant à ce cas est celui de l'item 8.4 du bordereau des prix ;</p> <p>2) les gaz SF6 récupérés ne peuvent pas être réutilisés et doivent être gérés comme déchets dangereux. Dans ce cas où ils seraient des déchets dangereux à gérer, le prestataire est référé à la section « V.5 Services d'emballage, transport, traitement et élimination des déchets dangereux” de la spécification des services (Extrait: “...En ce qui concerne les déchets dangereux ne contenant pas ou contenant moins de 50 ppm de PCB, le Prestataire doit fournir dans sa soumission les options envisagées pour la gestion de chaque type de déchets dangereux, en présentant, lorsqu'applicable, les mêmes informations que pour les déchets avec PCB (ci-dessus). Toutefois, dans ce cas, le Prestataire pourra confirmer définitivement ses choix dans son PGESE qu'elle devra soumettre à l'approbation du Maître de l'Ouvrage Délégué.”). Si ce cas survient, en plus du prix de l'item 8.4, un nouvel item 8.5 est ajouté au bordereau de prix des services optionnels pour couvrir le coût pour les services d'emballage, transport (incluant exportation et frais associés), traitement et élimination des déchets dangereux gazeux.</p>
8	Volume I, Bordereau des Prix	- Bordereaux de prix, ligne 2.4.5 : Serait-il possible de séparer nos prix pour les déchets dangereux solides en 2 catégories : Une pour les carcasses de	Voir l'Addendum #1 au DAO dans lequel le Bordereau des Prix a été modifié pour prendre en compte ces décompositions.

		transformateurs et une autre pour les autres déchets dangereux divers ?	
9	-	- Peut-on utiliser, en remplacement des fûts UN, des containers IBC de 1000 litres (cubitainer) certifié UN pour le stockage des huiles (avec ou sans PCB) et également l'export de celle-ci ?	Le Maître de l'Ouvrage vous confirme que oui (s'ils sont certifiés UN et acceptés par les transporteurs.)
10	Volume I, Bordereau des Prix	- Bordereaux de prix, service optionnel 6.9 et 6.10 : Concernant les interventions sur les transformateurs hors de Parakou, nous avons noté les masses suivantes d'huiles : <ul style="list-style-type: none"> o Bohicon : 1430kg d'huiles, o Sémé-Kpodji : 4500kg d'huiles, o Akpakpa : 9385 kg d'huiles. o Védoko : 18 700kg d'huiles, La quantité d'huiles de ces transfo étant très différentes, les durées de vidanges, puis de retrofit ainsi que la quantité d'huile (de 1,4 T à 18,7 T !) à fournir seront très variable : Le bordereaux de prix ne différencie pas les prix forfaitaires selon la taille du transfo : Serait-il possible de modifier le bordereaux pour en tenir compte (prix par tonne ou par tranche de masse) ? Si non, nous devons prendre en compte le cas le plus « défavorable » en terme de temps et quantités d'huile, à savoir le transfo de 18,7 Tonnes.	Voir l'Addendum #1 au DAO dans lequel le Bordereau des Prix a été modifié pour prendre en compte ces décompositions.
11	Volume II, Section V, Spécifications des Services	- Concernant les transfos sur site : Est-ce que le transfo de Bohicon (18,7 T) est le transfo sur site ayant la plus grande quantité d'huile ? Ou y a-t-il des transfos sur sites avec de plus grandes quantités d'huiles ?	Ce transformateur de Bohicon ne devrait pas être touché par les travaux. Il y a 4 autres transfos sur site avec de plus grandes quantités d'huiles.

12	Volume II, Section V, Spécifications des Services	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous nous indiquer si l'huile devra être changée en cas d'acidité trop élevée ? 	<p>Le Spécialiste du diagnostic technique des transformateurs électriques du prestataire est responsable du diagnostic technique des huiles et de déterminer si elles peuvent être réutilisées de manière sécuritaire pour le même usage, dans le même transformateur ou dans un autre si l'équipement est jugé obsolète. Les tests proposés par le prestataire devraient inclure notamment : chromatographie des gaz dissous, rigidité diélectrique, teneur en eau, indice d'acidité, analyse des dérivés furaniques et dosage du méthanol, vérification du potentiel corrosif de l'huile.</p>
----	---	--	---




Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National